

DELIBERATION CFVU-044-2015

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers,
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 24 juin 2015.

Objet de la délibération : Subvention « Campus Day : Association AGENA / AEBVA / CORPO SCIENCES / PEGAHZ »

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 29 juin 2015 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La subvention « Campus Day : Association AGENA / AEBVA / CORPO SCIENCES / PEGAHZ » est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

A Angers, le 30 juin 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Président de l'Université d'Angers



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **6 juillet 2015**

NOM DE L'ASSOCIATION : AGENA/ CORPO SCIENCES/PEGAZH/AEBVA
NOM DU PROJET : KART ASSO -CAMPUS DAY -

DESCRIPTIF DU PROJET

ASSOS KART : Course au recyclage : 3 stands de sensibilisation au tri des déchets (déchets recyclables, déchets non recyclables)

Les équipes s'affrontent sur les parcours et l'examen des poubelles est faite par un jury.

- Le karting
- Le parcours commando
- Le flochage des gobelets

Les 4 associations proposent un stand avec des boissons et elles seront servies dans des gobelets réutilisables avec les logos de l'université et des 4 associations

BUDGET PREVISIONNEL					
DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant		Nature	Montant	
	en euros	% ^{age} total		en euros	% ^{age} total
Location 4 kartings	416.64 €				
Bacs de tri	18.90 €				
Peinture aérosol	17.85 €				
Rubalise	15.15 €		FSDIE	1121.20 €	
Boissons	88.70 €				
4 casques de chantier	23.96 €				
<u>600 gobelets</u>	540.00 €				
TOTAL DEPENSES	1121.20 €		TOTAL RECETTES	1121.20 €	

environnementales concernées. Exemple concret de sensibilisation : Comment favoriser l'environnement en servant des boissons dans des gobelets réutilisables.

AVIS DE LA COMMISSION

La CVE propose de prendre en charge l'intégralité des dépenses, **Montant proposé : 1121.00 €**

Elle demande aux membres de l'association de remplacer l'achat des casques de chantier (inadaptés) par d'autres casques (vélos, skate) assurant la sécurité des utilisateurs de kartings.

AIDE DEMANDEE : 1121.20 €

AVIS DE LA COMMISSION VIE ETUDIANTE DU 16/06/2015

X FAVORABLE

MONTANT : 1121.00 €